

83, rue Saint Fuscien  
80000 AMIENS  
[www.sommenumerique.fr](http://www.sommenumerique.fr)

Tél. 03 22 22 27 27  
Fax 03 22 22 03 57  
[courrier@sommenumerique.fr](mailto:courrier@sommenumerique.fr)

20131216\_DL\_03

**OBJET :**  
Budget Annexe-  
contributions 2014 au  
remboursement des  
échéances d'emprunt

**Date de convocation :**  
10 décembre 2013

**Date de séance:**  
16 décembre 2013

**Date d'affichage :**  
7 janvier 2014

**Membres en exercice :** 42

**Membres présents :** 9

**Membres votants :** 10

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée à l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture  
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30  
et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille treize, le 16 décembre à 18h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre TETU, Vice-président

**Etaient présents :** Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Daniel DUBOIS, Olivier JARDE, Serge OLIVIER, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Claude RENAUX, Jean-Pierre TETU, Jean-Marc WISSOCQ

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude RENAUX

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le budget primitif 2014
- Vu les échéances du remboursement des emprunts d'un montant total de 2 387 523,27€ pour 2014, dont 2 230 160€ à la charge du Département de la Somme et d'Amiens Métropole

### DELIBERE

**ARTICLE 1 –** Somme Numérique a emprunté 31 693 021€ entre 2004 et 2007 pour la création du réseau structurant en fibre optique. La répartition du remboursement jusqu'à la fin des échéances de ces emprunts a été arrêté à 83,18% pour le Département de la Somme et 16,82% pour Amiens Métropole. Par conséquent, les contributions pour l'exercice 2014, en couverture de ces annuités d'emprunt sont approuvées comme suit :

Amiens Métropole	313 429,11	16,82%
Conseil Général de la Somme	1 550 001,98	83,18%
<b>TOTAL contributions 2014</b>	<b>1 863 431,09</b>	

**ARTICLE 2 –** Somme Numérique a emprunté en 2009, 775 000€ pour l'extension du réseau structurant sur le Nord-Ouest du département et en 2010 et 2012, 3 355 000€ pour la couverture des zones blanches, pour le compte du Département. La contribution pour l'exercice 2014 du Département de la Somme en couverture de ces annuités d'emprunt est de 366 728,91 €.

**ARTICLE 3 –** Afin de tenir compte de l'importance de la contribution du Département qui s'élève globalement à 1 916 730,89€, cette somme sera prélevée par l'émission de 3 titres de recette selon l'échéancier du remboursement des emprunts : 638 910,30€ au 15 mars 2014, puis au 15 mai 2014 et enfin 638 910,29€ au 15 juillet 2014.

**ARTICLE 4 -** Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.